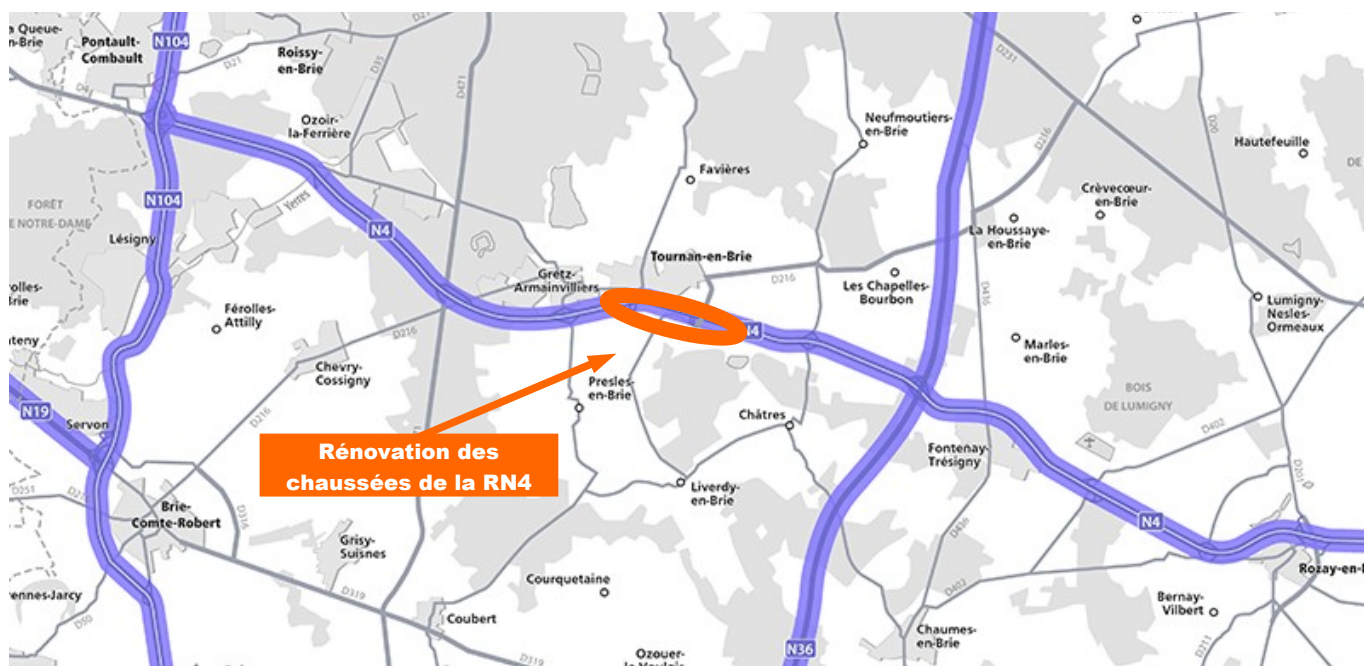


Rénovation des chaussées de la RN4 entre Gretz-Armainvilliers et Chartres Fermetures nocturnes de la RN4 dans le sens Paris / province du 16 septembre au 11 octobre

L'État rénove les chaussées de la RN4 dans le sens Paris / province entre la commune de Gretz-Armainvilliers et Chartre, du lundi 16 septembre au vendredi 11 octobre. Pour permettre la réalisation de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier, les travaux sont réalisés en semaine sous fermeture nocturne de la RN4 entre 21h00 et 6h00.

La rénovation de 3,5 km de chaussée de la RN4 par la direction des routes Île-de-France (DiRIF) représente un investissement de 900 000 € entièrement financé par l'État.



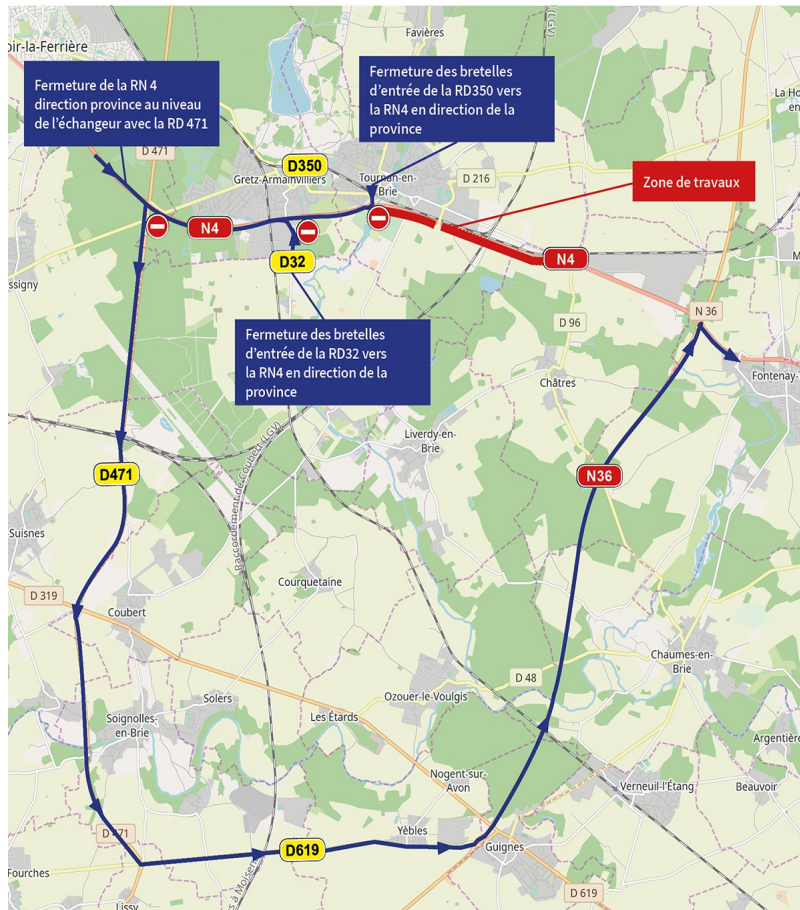
Cette opération effectuée en deux phases nécessite la fermeture totale de la RN4 de nuit dans le sens Paris / province avec la mise en place de déviations.

Du 16 au 27 septembre – Rénovation des chaussées de la RN4 sens Paris / province à la hauteur des communes de Tournan-en-Brie et Châtres

La fermeture de la RN4 dans le sens Paris vers la province s'effectuera au niveau de l'échangeur avec la RD10 pour permettre la réalisation des travaux. Les restrictions à la circulation sont comprises entre l'échangeur de la RD10 et celui de la D96.

Déviations :

Fermeture de la RN 4 au niveau de l'échangeur avec la RD10, avec obligation d'emprunter la bretelle de sortie puis la RD10 et la RD216E puis la RD96 en direction de la RN4 vers la province, sur les communes Tournan-en-Brie et de Châtres.



Du 30 septembre au 11 octobre – Rénovation des chaussées de la RN4 sens Paris / province à la hauteur des communes de Gretz Armainvilliers et Tournan-en-Brie

La DiRIF procédera aux travaux depuis la bretelle d'accès avec la D350 jusqu'à l'échangeur de la RD10, dans le sens Paris / province.

Déviations :

- Fermeture de la RN 4 au niveau de l'échangeur avec la RD 471, avec obligation d'emprunter la bretelle de sortie puis la RD471 et la RD619 puis la RN36 en direction de la RN4 vers la province.
- Fermeture des bretelles d'entrée de la RD32 vers la RN4 en direction de la province, avec obligation d'emprunter la RN4 vers Paris jusqu'à l'échangeur avec la RD471 puis la RD471 et la RD619 puis la RN36 en direction de la RN4 vers la province.
- Fermeture des bretelles d'entrée de la RD350 vers la RN4 en direction de la province, avec obligation d'emprunter la RN4 vers Paris jusqu'à l'échangeur avec la RD471 puis la RD471 et la RD619 puis la RN36 en direction de la RN4 vers la province.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.SYTADIN.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes (DiRIF) de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Site internet de la DiRIF : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

